



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11.04.2024

Les socialistes renforcent le Service Civique pour répondre au désir d'engagement de la jeunesse

Ce mercredi 10 avril, le Sénat vient d'adopter la proposition de loi (PPL) socialiste visant à renforcer le service civique. Ce dernier permet à des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une **mission d'intérêt général** auprès d'associations ou d'institutions publiques. Depuis sa création, **780 000 jeunes** ont pu bénéficier de ce dispositif, et **84%** d'entre eux le recommandent et le plébiscitent.

Rapporteuse de la PPL, j'ai souhaité valoriser le service civique ainsi que l'engagement citoyen qu'il représente en :

- expérimentant **l'ouverture du service civique jusqu'à 27 ans** ;
- permettant aux jeunes de **payer les frais d'inscription de leur formation initiale** grâce aux droits acquis au titre du service civique ;
- améliorant la prise en considération du service civique lors de l'inscription en premier cycle universitaire.

Avec mes collègues socialistes, nous souhaitons aller plus loin en **augmentant l'indemnité** (751,30 euros au lieu de 619,83). Malheureusement, le Gouvernement s'y était opposé et la majorité sénatoriale a emboîté le pas à l'exécutif. Pourtant, cette hausse aurait pu s'opérer par redéploiement des crédits octroyés au **service national universel**, en échec et largement surdimensionné.

Désormais, ce texte doit être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. J'espère qu'il sera voté et que la revalorisation financière du service civique sera obtenue.

CONTACT :

 01.42.34.15.22

 sylvie-robert.fr

 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06

